Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-15-11 | Finances communales - Budget de la Ville - Débat des orientations budgétaires 2027
Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Exposé des motifs :

PPMG : « Moyens généraux »

Selon les articles L.1612-26 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté par le Maire à l'assemblée délibérante dans les communes de plus de 3500 habitants et dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Ce rapport fait état des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-26 et L.2312-1,
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en application de l'article 107 de la loi NOTRe précisant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Considérant :
- Les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2027 contenus dans le rapport ci-joint,
- Que les commentaires sur ce rapport lors de la commission ont permis d'appréhender la procédure en cours de préparation du budget 2027 et par conséquent, ses orientations budgétaires,

Décide :
- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2027 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération,

par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Monsieur Mathieu Vilela
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc144609-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2026

SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

Commission du 06 octobre 2026 |

Conseil municipal du 15 octobre 2026

Département finances et commande publique

Préambule

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. (Art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code général des collectivités territoriales). Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune. Sa tenue permet ainsi d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le DOB doit se tenir **dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif** par le Conseil municipal. Ce temps doit servir à adapter, éventuellement, l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans sa mise en œuvre. Il présente le contexte et les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget. Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus. L'ensemble des éléments indiqués ci-après sont des projections et des orientations dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires et des évolutions du projet de loi de finances de l'Etat, en cours d'élaboration pour 2026.

Les différents points abordés dans ce rapport sont conformes aux obligations d'informations imposées depuis 2016 par la loi NOTRe. Pour les communes de 10 000 habitants et plus, le **Rapport sur les Orientations Budgétaires** doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail ;
- Un rapport sur l'égalité femmes hommes.

De plus, la loi de programmation des finances publiques 2018-2020 (article 13) concernant le Débat d'orientation budgétaire a introduit la présentation des éléments suivants :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport est transmis au préfet et au président de la Métropole. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les 15 jours. Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

SOMMAIRE :

1- **Préalable méthodologique**
2- **Le contexte économique général**
 a. **Le contexte économique international et national : les principaux indicateurs de conjoncture économique**
 b. **Situation des finances des communes**
 c. **Les hypothèses de travail de la Loi de Finances 2026 impactant les collectivités**

3- **La situation financière rétrospective de la collectivité (issue de l'analyse du CA 2025 et des éléments de la DGFIP)**
 a. **L'épargne brute (CAF brute) et l'épargne nette (CAF nette)**
 b. **Présentation rétrospective des recettes et dépenses réelles de fonctionnement**
 c. **Les caractéristiques générales de la dette**

4- **Les orientations proposée pour 2027 – BUDGET PRINCIPAL**
 a. **Les recettes de fonctionnement**
 b. **Les dépenses de fonctionnement**
 c. **Les dépenses d'investissement**
 d. **Les recettes d'investissement**

5- **Les orientations proposées pour 2027 – BUDGETS ANNEXES**
 a. **Le Rive Gauche**
 b. **La restauration municipale**
 c. **Le lotissement SEGUIN**

6- **Rapport égalité Femmes Hommes en 2026 concernant les agents sur poste permanents de la ville et du CCAS (données présentées au CST du 01 octobre 2026, issues du bilan 2025)**
 a. **La mixité dans les filières et les catégories**
 b. **Les rémunérations et les parcours professionnels**
 c. **Les recrutements**
 d. **L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle**
 e. **Prévention des violences faites aux agentes**
 f. **Les données concernant la formation 2025**
 g. **Les pistes de travail et le plan d'action**

1- Préalable méthodologique

Les éléments présentés ci-dessous s'appuient sur les données publiées par les institutions nationales, européennes et internationales disponibles à la date de rédaction du présent rapport, en septembre 2026.

- **Remboursement de la dette : les collectivités territoriales à nouveau mise à contribution :**

Le 15 juillet, dans le cadre du rapport sur les plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2027, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé que « le Gouvernement se donne pour objectif de solliciter une contribution juste des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publique (…) Les modalités de cette contribution seront définies d'ici au dépôt du projet de loi de finances. »

- **Calendrier incertain pour le PLF 2027 :**

Le projet de loi de finances pour 2027 s'inscrit, cette année encore, dans un contexte politique particulier, marqué par l'absence de majorité parlementaire et la perspective des élections présidentielles de 2027. Cette situation est susceptible de générer des incertitudes quant au calendrier habituel d'élaboration et d'adoption de la loi de finances.

Selon le rapport de la Cour des comptes « les finances publiques locales, résultats 2025 et perspectives 2026 » publié en juillet, « en 2025, le déficit des collectivités s'est réduit tout en restant élevé. Bien qu'en déficit, les collectivités présentent une situation financière favorable ». La Cour réaffirme « la nécessité d'une contribution significative des collectivités au redressement des finances publiques, mais préconise de la redéfinir au vu des limites des contributions 2025 et 2026. »

Le ROB 2027, qui a pour vocation à présenter les orientations et perspectives pour le budget 2027, est donc un exercice qui se réalise dans un contexte peu stable et particulièrement incertain. Les éléments d'information et les projections présentées doivent alors être lus sous ce prisme.

2-Le contexte économique général

a. Le contexte économique international et national : les principaux indicateurs de conjoncture économique

Les indicateurs économiques sont des chiffres et des données qui nous aident à comprendre l'économie d'un pays ou du monde entier. La description suivante comprend les indicateurs économiques les plus importants pour l'année 2026 et les prévisions pour 2027.

- **Contexte international**

Dans ses prévisions de juin 2026, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) précise que le conflit au Moyen-Orient est devenu le principal déterminant des perspectives économiques mondiales. Les prix de l'énergie et d'autres intrants agricoles et industriels essentiels produits dans les économies du golfe Persique ont grimpé en flèche depuis février, sur fond de réduction de la production et des exportations de ces produits. Cela a accentué l'inflation, ce qui a mis à mal les revenus réels et la croissance économique. Les projections de croissance du PIB ont été révisées à la baisse, tandis que les chiffres d'inflation ont été revus à la hausse.

La durée et l'ampleur du conflit demeurent incertaines, mais ses effets économiques se feront probablement sentir pendant un certain temps, compte tenu des mois qu'il faudra pour remettre en état les infrastructures endommagées, rouvrir les voies de transport et acheminer les produits dans le monde entier.

Compte tenu de l'incertitude qui prévaut, les *Perspectives économiques* présentent deux scénarios d'évolution de l'économie mondiale : un *scénario de perturbations limitées dans le temps*, dans lequel il est supposé que les perturbations considérables observées resteront d'une durée relativement courte, et un *scénario de perturbations prolongées*, suivant lequel des perturbations de plus grande ampleur perdurent pendant une bonne partie de l'année 2027, avec des conséquences négatives plus durables. Les deux scénarios s'inscrivent dans un contexte qui se caractérise par ailleurs par une forte dynamique sous-jacente de l'économie mondiale, la production étant stimulée par la vigueur des investissements, de la production et des échanges liés à l'intelligence artificielle (IA), par une diminution des droits de douane et par des conditions financières et budgétaires favorables.

La croissance devrait ralentir légèrement en Amérique du Nord et en Europe avant de se redresser timidement : le taux de croissance refluera à 2.0 % en 2026 puis à 1.8 % en 2027 aux États-Unis, il baissera à 1.2 % avant de rebondir à 1.7 % au Canada, il se hissera à 1.9 % d'ici à 2027 au Mexique, il passera de 0.9 % à 1.1 % au Royaume-Uni, tandis qu'il diminuera régulièrement en Chine, pour s'établir à 4.5 % en 2026 puis à 4.3 % en 2027.

Dans le scénario de perturbations prolongées, les répercussions varieraient selon les régions, les économies asiatiques importatrices d'énergie étant particulièrement exposées compte tenu de leur dépendance à l'égard des approvisionnements en provenance du Golfe.

Plus généralement, la hausse des prix de l'énergie, les pénuries d'approvisionnement, le durcissement des conditions financières et l'affaiblissement de la confiance pèseraient sur l'activité dans le monde entier. L'inflation s'intensifierait également, augmentant d'environ 0.4 point de pourcentage en 2026 et de 1.3 point de pourcentage en 2027, ce qui impliquerait des arbitrages difficiles pour les responsables de l'action publique, en particulier les banques centrales.

- **Contexte national : croissance, inflation et pouvoir d'achat**

La Banque de France diffuse périodiquement des projections macroéconomiques relatives à la France. En raison du contexte international incertain, la Banque de France, comme l'OCDE, présente plusieurs scénarios, cohérents avec ceux publiés par la Banque centrale européenne (BCE). La dernière projection macroéconomiques date de juin 2026.

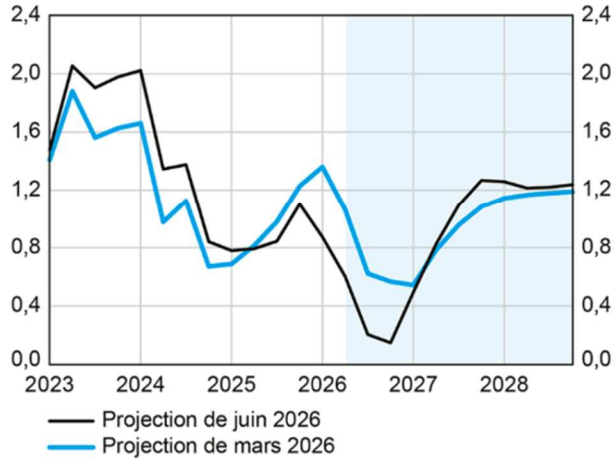
- **Croissance 2026 révisée à la baisse suivi d'un léger rebond en 2027**

Dans son scénario de base, la Banque de France s'appuie sur les hypothèses fondées sur les marchés à terme arrêtées au 21 mai 2026. Selon les anticipations des marchés, la flambée des prix des hydrocarbures y serait transitoire, sous réserve de progrès substantiels dans les négociations entre l'Iran et les États-Unis conduisant à la réouverture du détroit d'Ormuz et à une cessation complète des hostilités cet été. La Banque de France présente également trois autres scénarios : un scénario plus favorable, qui repose sur une baisse plus rapide et plus marquée des prix des hydrocarbures, et deux scénarios plus défavorables, reflétant des anticipations de marché plus pessimistes quant à la trajectoire future des prix de l'énergie.

Dans le scénario de base, la croissance du PIB s'établirait à 0,5 % en 2026, révisée en baisse de 0,4 point par rapport aux projections de mars. D'une part, le prix du pétrole a davantage augmenté que dans les hypothèses du scénario de base de mars. Mais surtout, l'activité s'est avérée moins résiliente qu'anticipé au premier trimestre 2026 et devrait rester relativement atone au deuxième trimestre, d'après les dernières enquêtes conjoncturelles. La croissance rebondirait ensuite à 0,9 % en 2027, puis à 1,2 % en 2028, soutenue par le redressement de la demande intérieure privée, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2026, projections Banque de France sur fond bleuté.

- **Une inflation 2026 nettement révisée à la hausse**

Au mois de mai 2026, l'inflation totale, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), augmente à nouveau pour s'établir à 2,8 % en glissement annuel selon l'estimation définitive de l'Insee, après 2,5 % au mois d'avril. L'inflation hors énergie et alimentation augmente également, pour se situer à 1,6 % en glissement annuel au mois de mai 2026, après 1,4 % en avril.

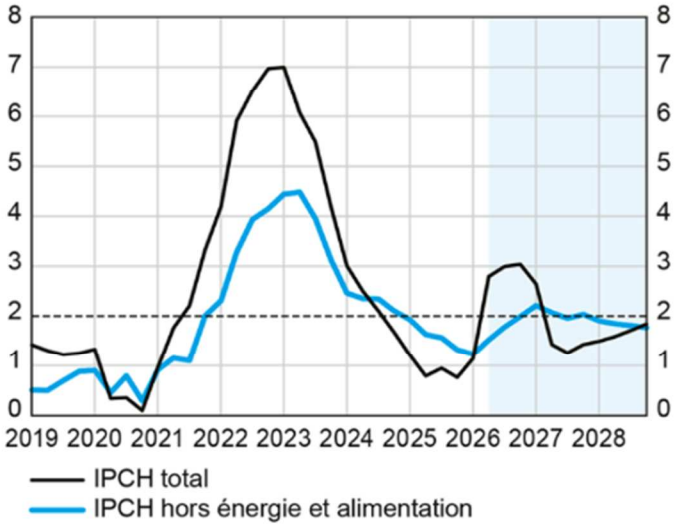
En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 2,5 % et 1,6 %. L'inflation totale est ainsi nettement révisée à la hausse par rapport au scénario de base des projections de mars.

En 2027, l'inflation totale se replierait à 1,7 %, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation progresserait à 2,1 %. Le fléchissement de l'inflation totale s'expliquerait principalement par la normalisation des prix de l'énergie, en particulier par le reflux du cours du pétrole après le pic observé en 2026, sous l'hypothèse d'une détente du contexte géopolitique. La contribution des prix de l'alimentation à l'inflation augmenterait de nouveau en 2027, tirée par les effets indirects du choc énergétique. L'inflation hors énergie et alimentation connaîtrait également une hausse en 2027. Cette augmentation refléterait à la fois la progression des prix des services privés, en lien avec la hausse des salaires nominaux, et celle des produits manufacturés portée par l'évolution des prix des importations totales.

Graphiques: Evolution et contribution des composantes de l'indice des prix à la consommation

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

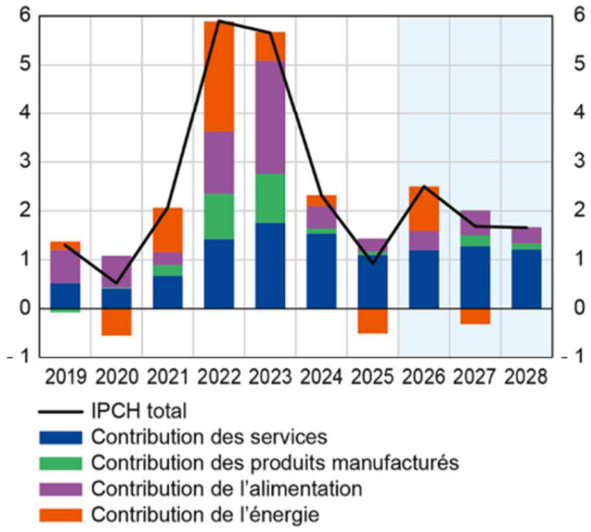
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2026, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

- **Un pouvoir d'achat qui reculerait en 2026 avant de se redresser progressivement à partir de 2027**

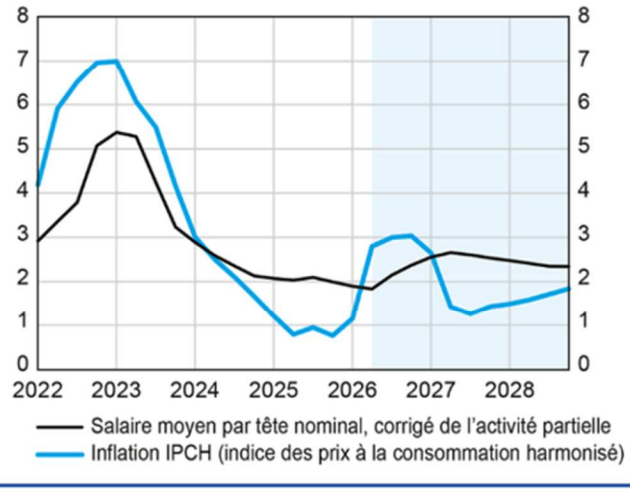
La Banque de France indique que la croissance du salaire nominal moyen par tête (SMPT) est revue à la hausse sur l'ensemble de l'horizon de prévision, sous l'effet des prix de l'énergie, pour atteindre 2,1 % en 2026, 2,6 % en 2027 et 2,4 % en 2028.

L'accélération des salaires serait toutefois retardée et moindre que celle des prix. En effet, même en cas de choc inflationniste important, les salaires nominaux ne s'ajustent ni instantanément ni intégralement à l'inflation. Cela est d'autant plus marqué dans le contexte actuel, où la plupart des accords issus des négociations salariales de branche ont été conclus en début d'année pour l'ensemble de l'année 2026.

Par ailleurs, la remontée du taux de chômage pèserait sur le pouvoir de négociation des salariés, limitant l'obtention de revalorisations salariales à la hauteur du surcroît d'inflation. Des négociations devraient toutefois s'ouvrir au second semestre dans les branches dont les premiers niveaux de minima conventionnels repasseraient sous le salaire minimum revalorisé en juin. Au total, la progression des salaires nominaux s'accentuerait à l'issue du cycle habituel de négociation entre fin 2026 et début 2027, sans pour autant dépasser l'inflation dans un contexte de dégradation des conditions sur le marché du travail.

Graphique 6 : Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

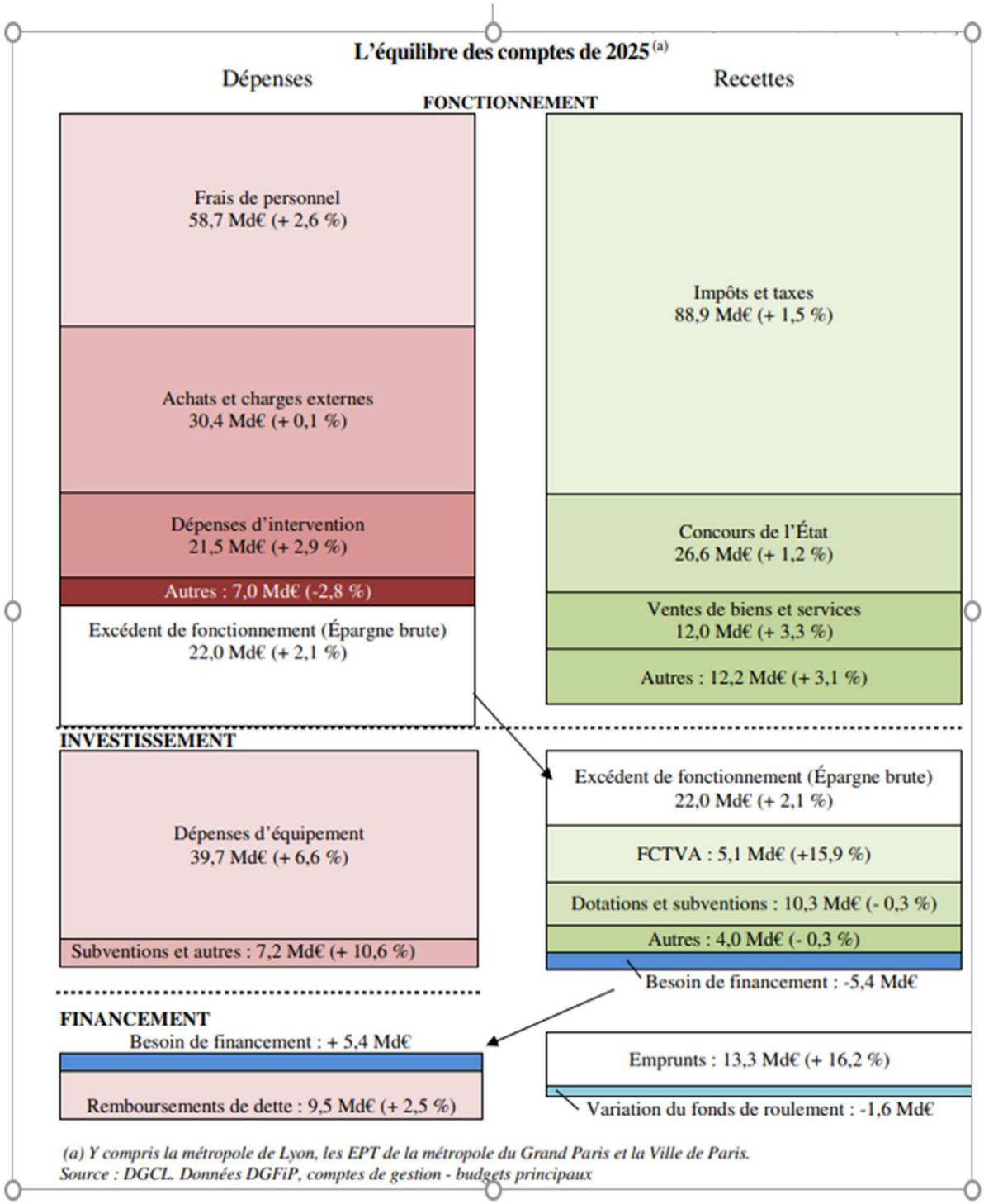


Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2026, projections Banque de France sur fond bleuté.

a. Situation des finances des Communes

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a publié en juillet 2026 son rapport annuel sur les finances locales. Il analyse les résultats financiers 2025 des collectivités.

Le rapport de l'OFGL présente notamment de façon synthétique l'équilibre des comptes 2025 dans le schéma ci-dessous :



(a) Y compris la métropole de Lyon, les EPT de la métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux

En 2025, avec le reflux de l'inflation, les dépenses de fonctionnement progressent moins rapidement qu'en 2024 (+ 1,5 % contre + 4,2 % en 2024), de même que les recettes de fonctionnement (+ 1,7 % contre + 3,0 % en 2024). Les dépenses de fonctionnement augmentent dans l'ensemble des strates de taille de communes, mais avec néanmoins des disparités. Dans les communes de moins de 5 000 habitants, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est comprise entre + 2,1 % et + 2,5 %, tandis que les communes de 5 000 à 50 000 habitants ont des évolutions plus modérées, allant de + 1,2 % à + 1,7 %. Cette progression est encore plus faible dans les communes de 50 000 à 100 000 habitants (+ 0,3 %) tandis qu'elle s'élève à + 1,6 % dans les communes de plus de 100 000 habitants.

S’agissant des recettes de fonctionnement, des disparités s’observent également, mais selon une logique inverse, notamment pour les plus petites communes. Ainsi, les recettes de fonctionnement sont en repli dans les communes de moins de 200 habitants (- 1,2 %) et en légère baisse dans celles de 200 à 500 habitants (- 0,4 %). Toutes les autres strates de communes ont des recettes de fonctionnement qui évoluent positivement : + 0,6 % dans les communes de 500 à 1 000 habitants, + 1,4 % dans celles de 1 000 à 2 000 habitants, et + 0,9 % dans les communes de 2 000 à 3 500 habitants. Les communes de taille intermédiaire (entre 3 500 et 20 000 habitants) connaissent des augmentations plus importantes, comprises entre + 1,6 % et + 1,9 %, alors que les communes des strates de 20 000 à 50 000 habitants et de 50 000 à 100 000 habitants voient leurs recettes de fonctionnement augmenter plus modérément, de + 0,9 % et + 0,4 %. La strate des communes de plus de 100 000 habitants se démarque par une augmentation sensiblement plus importante avec + 4 %, mais, hors Paris, son évolution ne serait que de + 1,8 %.

En moyenne, l’épargne brute des communes (recettes moins les dépenses de fonctionnement) évolue positivement de + 2,9 % (- 0,9 % hors Paris). Toutefois, compte tenu des dynamiques différenciées des dépenses et recettes de fonctionnement selon les tailles de communes, elle est en baisse pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants de - 1,6 %.

En 2025, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 1,5 % après + 4,2 % en 2024 et + 5,0 % en 2023, soit une décélération sensible par rapport à l’accroissement annuel observé depuis 2021.

Parmi les dépenses de fonctionnement, les frais de personnel, qui constituent le premier poste de dépenses, continuent de progresser mais deux fois moins vite qu’en 2024 (+ 2,2 % après + 4,3 % en 2024). Cette progression est générale dans toutes les tranches de taille de communes.

Les achats et charges externes augmentent très peu (+ 0,5 %), bien moins fortement que durant les dernières années (+ 4,1 % en 2024, + 8,5 % en 2023 et + 11,1 % en 2022).

Les dépenses d’énergie diminuent de - 7,7 %, dans la suite de la baisse de - 5 % enregistrée en 2024, après les fortes hausses des deux années précédentes.

Les charges financières, après deux années de progression sensible (+ 28% cumulés), sont en repli de - 3,3%. Les autres dépenses de fonctionnement se stabilisent avec une très faible évolution de + 0,4 %.

Les produits des impôts directs et des compensations liées aux suppressions de certains impôts comme la taxe d’habitation sur les résidences principales enregistrés dans les comptes de gestion 2025 stagnent (+ 0,2 % après + 4,4 % en 2024). Ce net ralentissement entre 2024 et 2025 s’observe pour toutes les strates de communes, il s’explique par celui du produit de foncier bâti (+ 2,7% après + 5,2% en 2024) accompagné d’une diminution du produit de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires (THRS, - 19,6%) et du produit du foncier non bâti (- 9,1%). La baisse du produit de THRS provient d’ajustements apportés à la suite de la sur-déclaration constatée depuis 2023 et de la baisse des dégrèvements payés par l’Etat en lien avec ces ajustements.

Les impôts indirects connaissent une augmentation sensible de + 6,4 % (après une baisse marquée de - 6,3 % en 2024) qui s'explique essentiellement par la progression de + 13,7 % des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en lien avec la reprise des transactions immobilières en 2025 (les DMTO étant en chute de -13,7 % en 2024). L'évolution des impôts indirects par strate est corrélée à celle des DMTO.

Les concours ou contributions de l'Etat augmentent en moyenne de 2,3% en 2025, mêlant une progression de 1,6% de la DGF et de 4,1% des compensations fiscales. Cette progression se retrouve pour toutes les strates des communes excepté pour les très petites communes de moins de 200 habitants où ils diminuent très légèrement (- 0,2 %). Les autres strates de communes ont des évolutions comprises entre + 1 % et + 2 % pour les strates en dessous de 20 000 habitants, et entre + 2,4 % et + 3,7 % pour les strates de plus de 20 000 habitants hors Paris.

Les ventes de biens et services et certaines autres recettes de fonctionnement retracent les recettes relatives aux activités périscolaires, sociales, sportives ou culturelles des communes, mais aussi certaines redevances (stationnement, funéraires, etc.), les produits des locations d'immeubles ou les ventes de terrains aménagés, d'eau ou de bois. En 2025, les ventes de biens et services augmentent de + 2,4 %, soit sensiblement moins vite qu'en 2024 où elles progressaient de + 6 %. Les ventes de biens et services augmentent pour toutes les strates des communes.

Les autres recettes de fonctionnement, qui sont principalement composées des revenus des immeubles, des autres produits divers de gestion courante et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires, progressent ou stagnent pour toutes les strates de communes à l'exception de la strate des 50 000 à 100 000 habitants où elles décroissent sensiblement de - 3,6 %.

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) ont augmenté en 2025 de + 6,6 % après + 9,6 % en 2024.
Les dépenses d'investissement (hors remboursements) sont en hausse quelle que soit la strate de taille des communes. Ce constat est identique à celui de 2019, année comparable du cycle électoral précédent (graphique 8). Cependant, en 2025, l'évolution des dépenses d'investissement (hors remboursements) est sensiblement inférieure à celle observée en 2019, pour toutes les strates, sauf pour les strates de moins de 200 et de 200 à 500 habitants où elles sont approximativement du même ordre.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont, en 2025, des évolutions par strate assez parallèles à celles de 2019, mais restent globalement inférieures hormis pour la strate de plus de 100 000 habitants, où elles s'accroissent de + 11,3 %, alors qu'elles étaient en chute de - 7,1 % en 2019. Comme en 2019, elles progressent pour toutes les strates, sauf pour les strates de 2 000 à 3 500 habitants et de 50 000 à 100 000 habitants où elles enregistrent des évolutions négatives de respectivement -2,9 % et -4,9 %.

L'encours de la dette augmente dans les communes de + 3,1 %, en 2025, après une hausse modérée en 2024 (+ 1,4 %). Il augmente pour toutes les strates.

Le délai de désendettement (encours de dette rapportée à l'épargne brute) est stable entre 2024 et 2025 pour l'ensemble des communes y compris Paris, avec une moyenne à 4,7 ans.

Pour toutes les strates de communes, l'encours de la dette augmente en 2025, alors que l'épargne brute régresse ou n'augmente pas suffisamment pour compenser l'évolution de la dette, si bien que le délai de désendettement s'allonge.

b. Les hypothèses de travail de la Loi de Finances 2027 impactant les collectivités

En septembre 2026, nous aurions dû travailler sur les éléments de Bercy et du 1er ministre, élaborés en vue du prochain projet de loi de finances pour 2027.
A ce stade nous n'avons pas d'élément de PLF 2026 définitif, ni du gouvernement.
Dès la mi-juillet, le gouvernement transmettait aux parlementaires le « tiré à part », le document produit par la direction du budget pour établir les plafonds de dépenses par ministères permettant de préparer le projet de budget. Une circulaire de la direction du budget (DB) ainsi qu'une décision en conférence des présidents à l'Assemblée nationale sont venues ensuite préciser le calendrier prévisionnel permettant de tenir dans les temps les débats du PLF 2027. Le calendrier initial prévoyait des arbitrages finaux de répartition à la fin du mois d'août, et visait un dépôt du texte le 30 septembre à l'Assemblée nationale. Mais selon l'article 39 de la loi organique relatives aux lois de finances (LOLF), le texte doit être déposé « au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède celle de l'exécution du budget ». Pour 2026, cela correspond au mardi 6 octobre.
Passé ce délai, le calendrier permettant d'organiser en 70 jours les débats budgétaires ne pourrait pas être assuré. Le vote d'une loi spéciale, comme ce fut le cas en 2024, pourrait ainsi s'avérer nécessaire afin de garantir une continuité budgétaire en 2027.

- **Les mesures annoncées par le « tiré à part »**

La contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques s'élèverait de 6 à 7 milliards d'euros mais les modalités de cette contribution ne sont pas encore définies.

Les concours financiers aux collectivités territoriales (DGF, FCTVA) s'établiraient à 53,9 Md€. Le PLF 2026 initial prévoyait 53,45 Md€ de concours financiers. L'évolution serait donc de + 450 M€ (+0,84%) mais serait inférieur à l'inflation.

L'enveloppe dédiée aux « relations avec les collectivités territoriales », qui comprend les dotations de soutien à l'investissement, chuterait de plus de 200 millions d'euros, passant d'environ 4,4 milliards d'euros en 2026 à plus de 4,1 milliards dans le projet de budget pour 2027.

Le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) serait plafonné. Sébastien Lecornu envisagerait de « verdir » le FCTVA et indiquait « *Une dépense consacrée à l'adaptation au changement climatique doit-elle bénéficier du même remboursement de TVA qu'une dépense qui ne contribue pas à cet objectif ?* »

En revanche, le Fonds vert, dispositif dédié aux projets d'adaptation au changement climatique des collectivités locales serait revu à la hausse d'environ 160 millions d'euros par rapport à 2026.

3- La situation financière rétrospective de la collectivité (issue de l'analyse du CA 2025 et des éléments de la DGFIP)

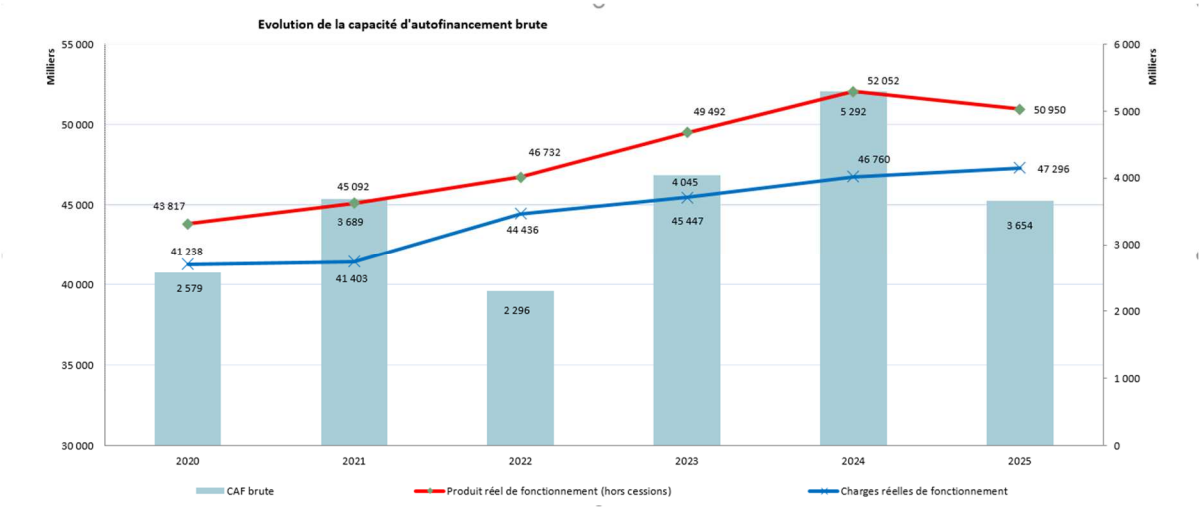
a. L'épargne brute (CAF brute) et l'épargne nette (CAF nette)

L'épargne brute (Capacité d'Auto Financement Brute) représente l'excédent des produits de fonctionnements réels par rapport aux charges de fonctionnement réelles, il doit permettre, à minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat de disposer de financements propres pour les investissements.

- **L'épargne brute (CAF brute)**:

S'élève à 3 653 672 € pour le CA 2025 (contre 5 291 891 € au CA 2024). La diminution de 1,64 M€ de l'épargne brute par rapport à 2024 s'explique par Le versement exceptionnel de l'assurance pour le sinistre de la MIEF et MDC (+1,2M€) perçue en 2024. Il convient toutefois de souligner que la CAF brute de 2025 demeure nettement supérieure à celles observées entre 2018 et 2023.

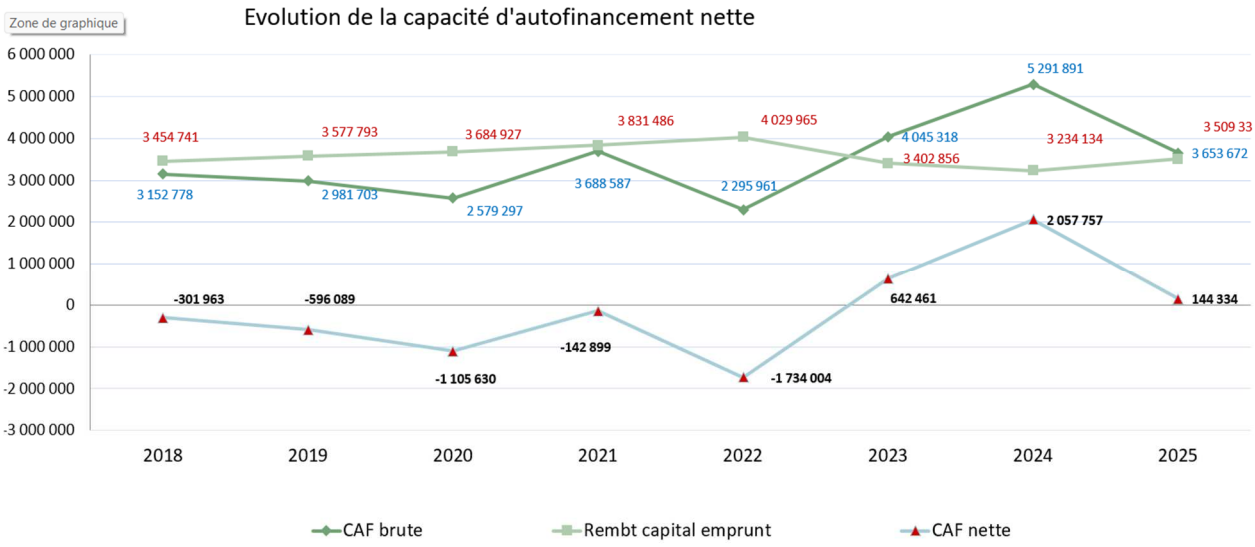
Evolution de la capacité d'autofinancement brute 2018-2025



- **L'épargne nette (CAF nette)**:

L'épargne nette est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En 2025, l'épargne nette couvre le remboursement de la dette et finance à hauteur de **144 334€** les dépenses d'investissement. Elle est positive pour la troisième année depuis 2016 (2 057 757 € en 2024)



Rétrospective de l'épargne brute et de l'épargne nette 2013-2025 :

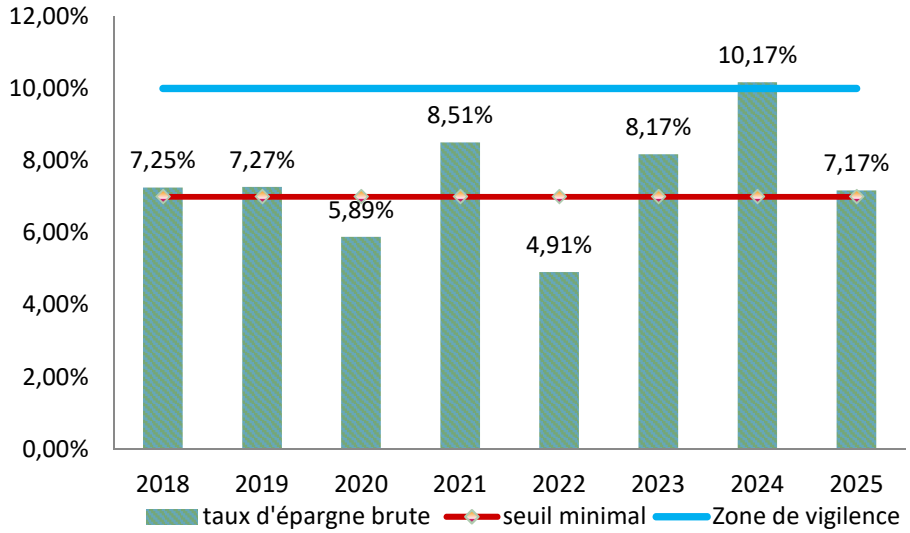
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Produit réel de fonctionnement (hors cessions)	44 643 767	42 558 328	42 982 160	44 564 320	44 830 865	44 265 828	44 388 503	43 817 094	45 092 018	46 732 204	49 492 162	52 051 626	50 950 079	-2,12%
Charges réelles de fonctionnement	43 085 290	41 068 559	40 977 804	41 360 264	41 985 254	41 113 051	41 406 799	41 237 797	41 403 431	44 436 242	45 446 844	46 759 735	47 296 407	1,15%
CAF brute	**1 558 477**	**1 489 768**	**2 004 356**	**3 204 056**	**2 845 612**	**3 152 778**	**2 981 703**	**2 579 297**	**3 688 587**	**2 295 961**	**4 045 318**	**5 291 891**	**3 653 672**	**-30,96%**
Rembt capital emprunt	6 401 026	2 175 462	2 410 412	2 565 470	3 254 749	3 454 741	3 577 793	3 684 927	3 831 486	4 029 965	3 402 856	3 234 134	3 509 338	-15,56%
CAF nette	**-4 842 549**	**-685 694**	**-406 056**	**638 587**	**-409 138**	**-301 963**	**-596 089**	**-1 105 630**	**-142 899**	**-1 734 004**	**642 461**	**2 057 757**	**144 334**	**-137,05%**

-Le taux d'épargne brute :

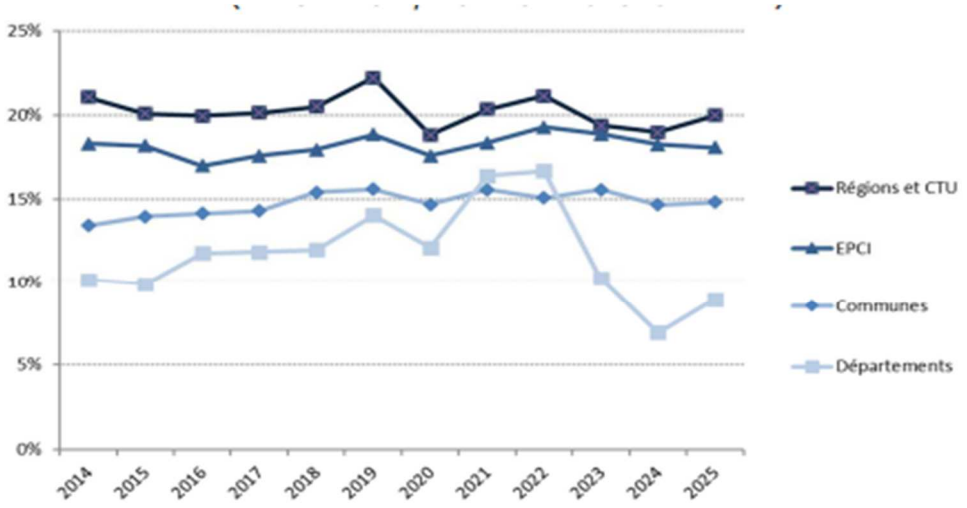
Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une collectivité locale. Il est d'usage d'associer le taux d'épargne brute à deux seuils, un premier à 10% (seuil de vigilance) et le second à 7% (seuil minimal).

Le taux d'épargne brut diminue mais reste légèrement au-dessus du seuil de vigilance pour atteindre 7.17% au CA2025.
A noter, le taux moyen d'épargne brute des communes françaises se situe aux alentours de 14,8% en 2025.

Evolution du taux d'épargne brute



Taux d'épargne brute selon le niveau de collectivité au niveau national de 2014 à 2025



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

b. Présentation rétrospective des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement :

Les produits réels de fonctionnement sont les recettes constatées hors opérations d'ordre de transferts entre sections.

Les recettes réelles de fonctionnement comptabilisées au Compte administratif 2025 s'élèvent à 52 168 047.74 € (recettes de fonctionnement – opérations d'ordre), dont 50 633 666.71 € de recettes de gestion courantes. Ces dernières sont en baisse de 2.14 % par rapport à 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolutions 2024/ 2025 montants	Evolutions 2024/20225 %
013 Atténuation des charges	78 512,07 €	73 608,00 €	85 948,15 €	191 874,69 €	165 171,96 €	-26 702,73 €	-13,92%
70 produits des services, du domaine	3 689 111,79 €	3 810 064,04 €	3 725 531,16 €	4 039 138,80 €	4 040 916,29 €	1 777,49 €	0,04%
73 autres Impôts et taxes	9 356 389,00 €	9 484 683,00 €	9 353 806,00 €	10 870 120,53 €	9 352 452,00 €	-1 517 668,53 €	-13,96%
731 fiscalité locale	17 686 152,90 €	18 420 342,05 €	21 325 480,36 €	20 527 828,00 €	21 511 037,75 €	983 209,75 €	4,79%
74 Dotation, subventions et participations	13 253 601,88 €	13 702 807,18 €	14 042 034,88 €	14 442 461,17 €	15 157 423,07 €	714 961,90 €	4,95%
75 Autres charges de gestion courante	592 352,50 €	621 131,97 €	507 835,74 €	1 667 138,49 €	366 256,27 €	-1 300 882,22 €	-78,03%
78 Reprise sur provision		6 707,02 €	18 950,78 €	1 671,12 €	40 409,37 €	38 738,25 €	2318,10%
Sous total recettes de gestion courantes	**44 656 120,14 €**	**46 119 343,26 €**	**49 059 587,07 €**	**51 740 232,80 €**	**50 633 666,71 €**	**-1 106 566,09 €**	**-2,14%**
76 Produits financiers	315 835,43 €	389 142,43 €	289 436,43 €	284 697,81 €	293 886,81 €	9 189,00 €	3,23%
77 Produits exceptionnels + cessions	281 077,60 €	1 602 158,05 €	855 053,78 €	157 619,56 €	1 240 494,22 €	1 082 874,66 €	687,02%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	14 413,95 €	164 395,96 €	338 188,59 €	42 673,00 €	834 585,90 €	791 912,90 €	1855,77%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de de la section			9 000,01 €				
Total recettes de fonctionnement	**45 267 447,12 €**	**48 275 039,70 €**	**50 551 265,88 €**	**52 225 223,17 €**	**53 002 633,64 €**	**777 410,47 €**	**1,49%**

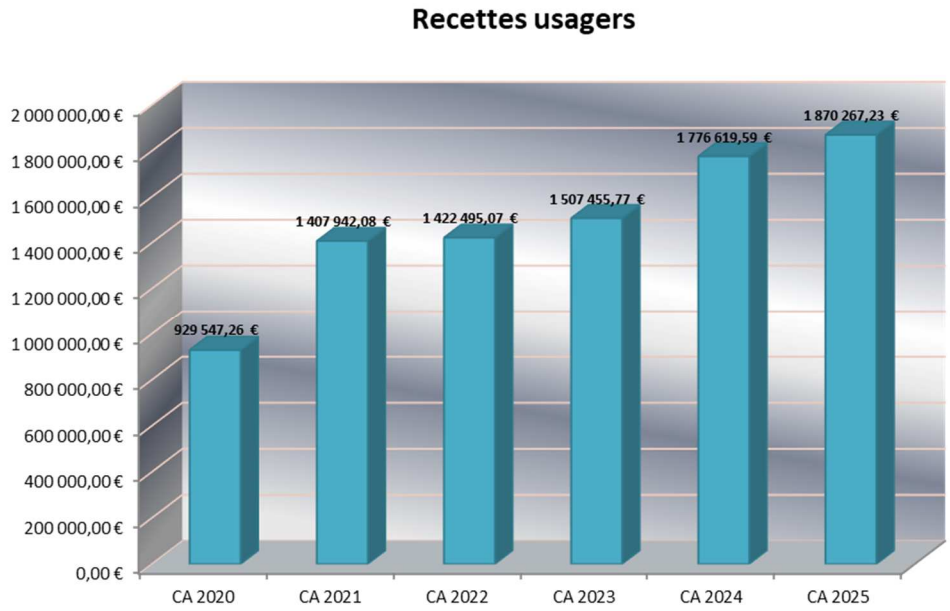
Les impôts locaux sont principalement constitués de la taxe sur le foncier bâti et une partie de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (la TH sur les résidences principales a disparu définitivement en 2023). L'évolution du montant représenté par ces taxes s'explique par l'évolution des bases fiscales de 1.7% car il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition communaux en 2025.
Le montant perçu par la collectivité en 2025 a augmenté de 4.79% par rapport à 2024.

L'attribution de compensation métropolitaine, de la **dotation de solidarité communautaire et du FPIC** sont quasiment stables à hauteur de 9 157 355€. Il s'agit d'un mécanisme de neutralité financière en cas de transfert de compétences entre la ville et la Métropole Rouen Normandie. Aucun transfert supplémentaire n'a été opéré depuis la création de la MRN en 2014.

Les autres taxes locales, totalisent 1 529 466.75 € (1 512 919 € en 2024) comprenant **la taxe additionnelle aux droits de mutation**, **la taxe sur l'électricité** (506 994€) ou encore **la taxe sur la publicité extérieure** (214 987.70€). Malgré le ralentissement des

transactions immobilières le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est resté soutenu à hauteur de 642 165€ (745 452 € en 2024).

<u>Les recettes de fonctionnement du chapitre 70</u> sont les produits principalement issus des prestations rendues aux usagers (notamment dans le cadre des activités UNICITE), des refacturations aux budgets annexes et des loyers du patrimoine de la collectivité. Ces recettes réalisées à hauteur de 4 040 916.29 € (4 039 138.80 € en 2024) connaissent des variations différenciées : augmentation des usagers et des tarifs, baisse des recettes issues de refacturations du personnel. Les recettes usagers ont progressé de 93 647.64€ s'élevant à **1 870 267.23 €** contre **1 776 619.59 €** sur l'exercice 2024.



<u>Extrait de certaines recettes des usagers 2020-2025 :</u>

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Affaire Générale à la population	59 681,00 €	59 615,00 €	60 047,00 €	72 084,00 €	78 698,00 €	62 218,70 €	-16 479,30 €
Enfance- Petite enfance	293 523,54 €	432 377,72 €	466 700,58 €	461 497,94 €	471 417,51 €	487 274,83 €	15 857,32 €
Conservatoire	52 891,08 €	83 099,07 €	85 867,75 €	96 685,37 €	89 545,58 €	103 976,50 €	14 430,92 €
Restauration	381 493,46 €	705 376,75 €	603 288,96 €	661 404,51 €	895 644,22 €	928 249,92 €	32 605,70 €
SPORTS	107 024,67 €	85 301,88 €	155 960,89 €	154 364,58 €	173 829,42 €	181 954,93 €	8 125,51 €

- Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le montant de dépenses de chacun des chapitres a connu des variations différentes :
Les charges à caractère général baissent de 3.62%, les dépenses de personnel augmentent de 1.69%, les autres charges de gestion courantes augmentent de 9.48%. Les charges financières diminuent de 5.23%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	EVOLUTION 2024/2025 MONTANT	EVOLUTION 2024/2025 %
014 Atténuation des produits	37 554 €	36 083 €	30 000 €	46 694 €	54 234 €	96 082 €	41 848 €	77,16%
011 Charges à caractère général	8 467 293 €	8 357 664 €	9 189 658 €	10 425 391 €	9 707 918 €	9 356 381 €	-351 537 €	-3,62%
012 Charges de personnel	27 518 100 €	28 333 577 €	29 117 609 €	29 340 826 €	30 931 821 €	31 453 142 €	521 321 €	1,69%
65 Autres frais de fonctionnement	3 722 234 €	3 475 103 €	3 947 018 €	4 139 920 €	4 182 319 €	4 578 663 €	396 344 €	9,48%
Charges de fonctionnement courantes	**39 745 182 €**	**40 202 426 €**	**42 284 285 €**	**43 952 831 €**	**44 876 292 €**	**45 484 268 €**	**607 976 €**	**1,35%**
66 Charges financières (hors IRA)	1 199 159 €	1 081 101 €	1 526 754 €	1 437 490 €	1 856 725 €	1 759 567 €	-97 158 €	-5,23%
67 Charges exceptionnelles	293 457 €	119 903 €	594 203 €	10 557 €	24 520 €	51 258 €	26 738 €	109,05%
68 Provisions			31 000 €	45 967 €	2 199 €	1 314 €	-885 €	-40,25%
042 Opérations d'ordre de transfert	2 354 152 €	2 364 868 €	3 751 605 €	3 450 784 €	2 646 237 €	4 516 573 €	1 870 336 €	70,68%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				9 000 €	0 €	0 €	0 € -	
Total charges de fonctionnement	**43 591 949 €**	**43 768 299 €**	**48 187 847 €**	**48 906 628 €**	**49 405 973 €**	**51 812 980 €**	**2 407 007 €**	**4,87%**

En 2025, les dépenses de fonctionnement atteignent un montant de 51 812 980€ (dépenses réalisées + rattachées) soit plus 2 407 007€ (+4.87%) qu'en 2024 sachant que l'inflation moyenne était de 0.9%. Les dépenses de personnel représentant 60.71% de dépenses totales de fonctionnement. Viennent ensuite les charges à caractère général pour 18.06% et les autres frais de fonctionnement pour 8,84%.

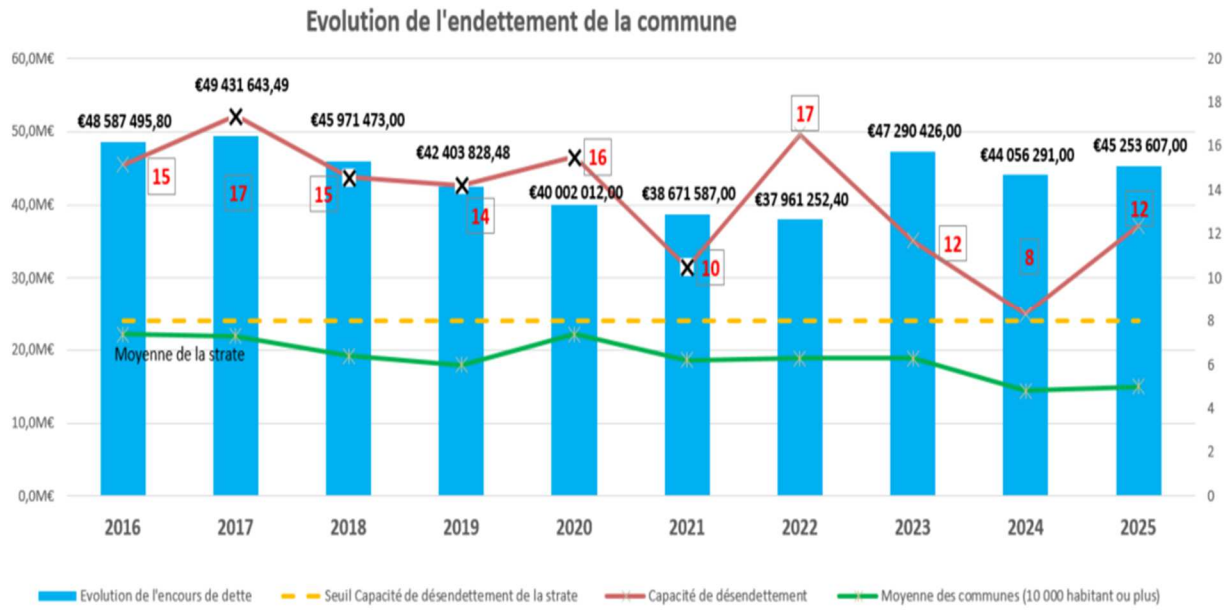
c. Les caractéristiques générales de la dette

Au 31 décembre 2025

La dette de la ville compte 26 emprunts contractés auprès de 6 groupes bancaires. Le montant total du capital restant dû est de 45 253 607€.
En 2025, la ville a contracté 1 emprunt de 2 M€ auprès de la Banque postale pour financer la rénovation des toitures du gymnase Curie et du gymnase Robespierre mais également la construction de deux terrains de padel et la requalification de deux stades de football.

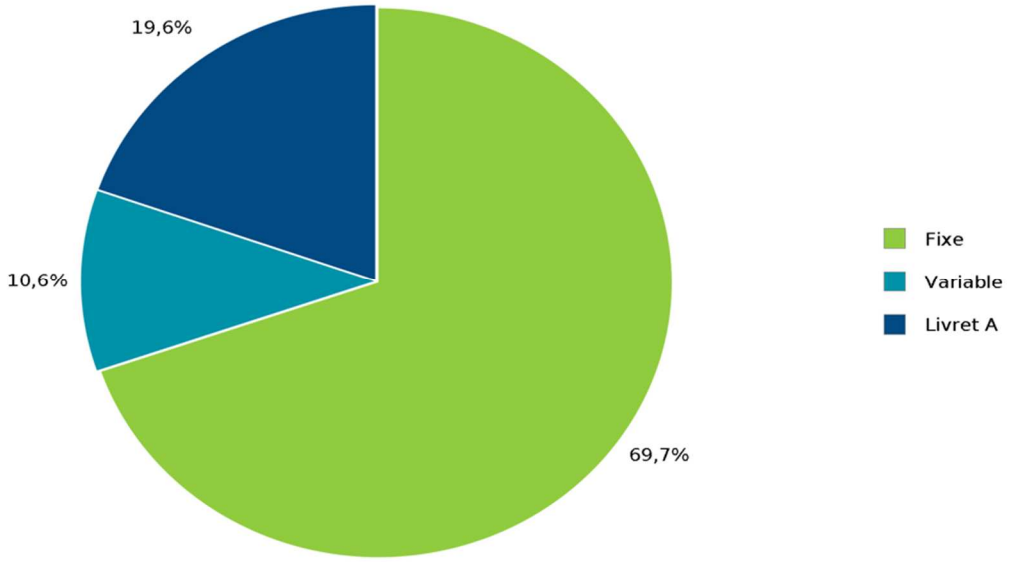
Enfin, la ville a remboursé 3,502M€ de capital (3.234 M€ en 2024) et 1,75M€ de charges financières (1,85M€ en 2024).

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Dette de la Ville	40 002 012 €	38 671 587 €	37 961 252 €	47 290 426 €	44 056 291,00 €	45 253 607,00 €
taux moyens	2,54%	2,50%	3,13%	4,02%	3,90%	3,54%
Durée résiduelle moyenne	10 ans et 9 mois	10 ans et 11 mois	11 ans et 19 mois	16 ans et 9 mois	16 ans	16 ans et 2 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 11 mois	5 ans et 11 mois	6 ans et 13 mois	8 ans et 7 mois	8 ans et 3 mois	8 ans et 3 mois

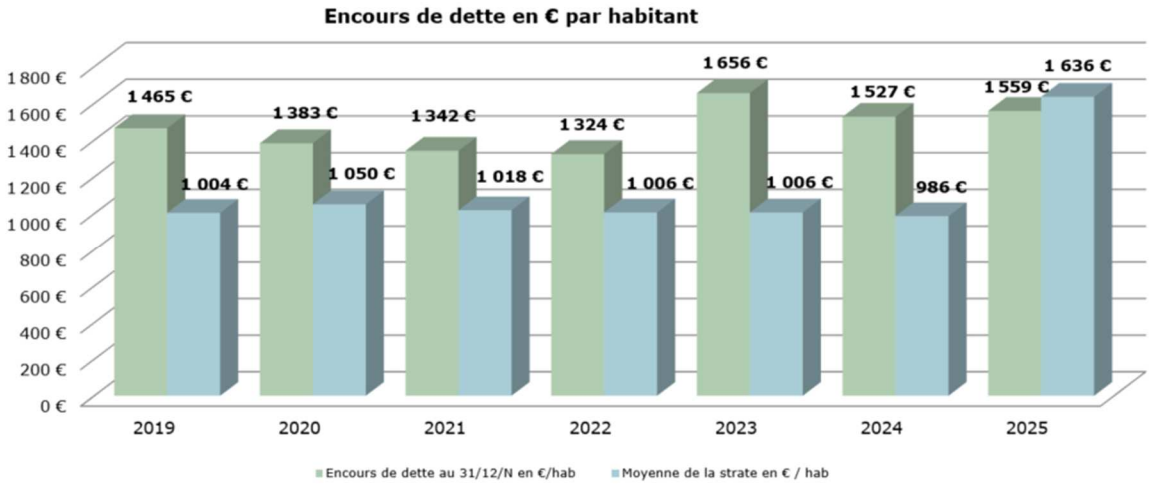


- **Structure de la dette :**

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	31 551 617 €	69,72%	3,96%
Variable	4 817 440 €	10,65%	2,65%
Livret A	8 884 550 €	19,63%	2,51%
Ensemble des risques	**45 253 607 €**	**100,00%**	**3,54%**



La ville a mené des actions pour **assainir ses finances** depuis 2014, notamment en **sécurisant ses emprunts toxiques**.
La dette de la ville est ainsi située à « 100% A » selon la charte GISLER de bonne conduite (charte de classification des emprunts).



4- Les orientations proposées 2027– BUDGET PRINCIPAL

a. Les recettes de fonctionnement

- **La fiscalité**

Les contributions directes (chapitre 73) constituent le principal poste de recettes (40% des recettes de fonctionnement).

La taxe d'habitation a été supprimée pour tous les contribuables en 2023.

La taxe foncière (bâtie et non bâtie) reste du ressort de la collectivité. L'Etat pourrait ajuster les valeurs locatives dans le cadre du PLF 2027. Les taux communaux resteront inchangés pour l'année 2027.

L'attribution de compensation (AC) et la Dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par la Métropole contribuent à hauteur de 18 % des recettes. Sans nouveaux transferts de charges, l'attribution de compensation est figée. La DSC varie selon le potentiel fiscal de la collectivité.

La notification du montant attribué pour 2026 est de 8 750 741 €, un montant identique sera inscrit au BP 2027.

	Notification 2025	Notification 2026	BP 2027
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	8 096 026 €	8 096 026 €	8 096 026 €
DOTATION de SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	643 251€	654 715 €	654 715 €

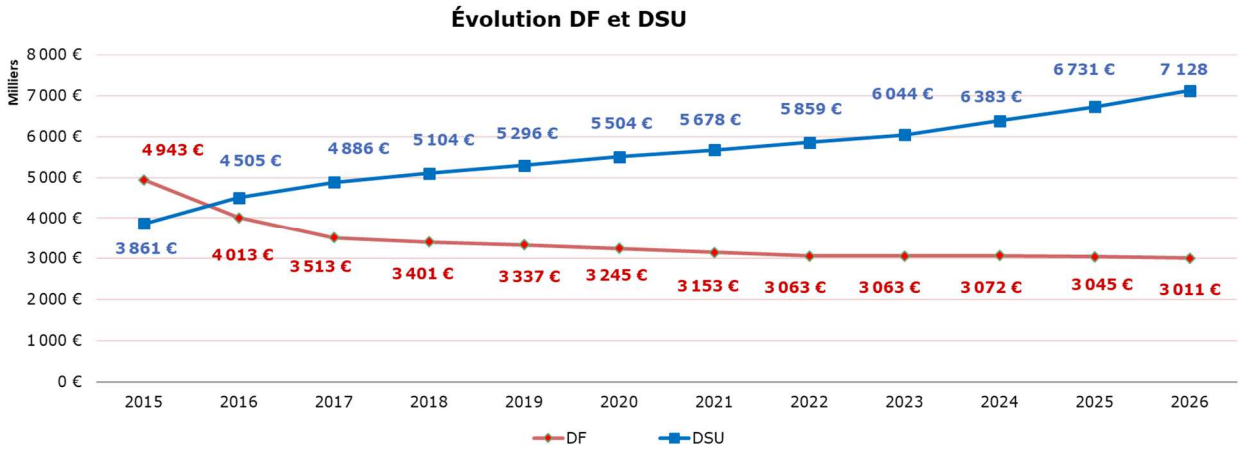
En ce qui concerne les autres recettes, leurs montants prévisionnels se situent au même niveau que les notifications obtenues en 2026. Sauf pour les droits de mutation (prudence au regard d'année plutôt exceptionnelle).

	Montant inscrit ou notifié 2026	BP 2027
FNGIR : Fond national de garanti individuel de ressources	195 097 €	195 097 €
FPIC : Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales	407 869 €	407 869 €
Taxe sur les pylônes électriques	46 508 €	46 508 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	500 000 €	500 000 €
Taxe sur la publicité extérieure (baisse en lien avec la réforme de 2023 sur les surfaces taxables)	175 000 €	175 000 €
droit de mutation ou publicité foncière	780 000 €	700 000 €

- **Les contributions de l'Etat :**

La dotation forfaitaire 2027, composante principale de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** devrait légèrement progresser. Selon nos dernières estimations, elle devrait s'élever à **2 998 223€** soit une diminution de **13 158€** rapport au montant notifié en 2026.
En ce qui concerne la seconde composante de la DGF, **la Dotation de solidarité urbaine (DSU),** elle devrait selon nos estimations s'élever en 2027 à **7 714 806€,** soit une hausse de **586 643 €** par rapport à 2026. Ces estimations seront à réévaluer après la présentation du projet de loi de finances.

Depuis 2012, la DSU évolue favorablement, en lien avec le développement des politiques sociales de la ville. Du point de vue comptable, la progression de cette dotation compense la baisse de la Dotation Forfaitaire, alors que ce n'est pas son objectif.



La dernière composante, **la Dotation nationale de péréquation (DNP)** devrait s'élever en 2027 à **213 289 €** (soit + 35 549€ par rapport à 2026).

Au final la somme des dotations DF, DSU et DNP devrait augmenter en 2027 de 609 034€ par rapport à 2026, pour atteindre 10 926 318 €.

- **Les autres recettes** :

Les produits des services (chapitre 70) ne représentent que 7.96 % soit 4 056 120€ des recettes de fonctionnement perçus par la ville. Ces produits sont constitués principalement des recettes des prestations rendues aux usagers (notamment dans le cadre des activités Unicité, des loyers du patrimoine de la collectivité, mais aussi les refacturations de charges aux budgets annexes.)

b. Les dépenses de fonctionnement

- **Les dépenses de personnel (61% du budget global de fonctionnement)**

Les dépenses de personnel ont augmenté de 1.69% en 2025 par rapport à 2024. Cette évolution est liée à la prise en compte de l'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Mais également aux mesures prises par la collectivité : modifications, créations de de postes en lien avec les modifications de l'organisation des services, les politiques publiques et les besoins de la population. Enfin, les réformes nationales avec la fin des contrats aidés ou l'augmentation progressive du taux de cotisation employeur de CNRACL de 3 points entre 2024 et 2025 (31.65% contre 34.65%) expliquent cette évolution à la hausse.

En 2027, les dépenses prévisionnelles consacrées au personnel communal (chapitre 012) devraient s'élever à environ 32.6 millions d'euros.
Elles représentent la principale dépense de fonctionnement de la ville (soit 61 % des dépenses de fonctionnement courantes) mais visent à maintenir la qualité de nos services. Elles s'inscrivent toutefois dans une évolution maîtrisée de l'enveloppe budgétaire de la masse salariale.

De nombreuses obligations réglementaires impactent l'évolution de la masse salariale : augmentation du smic et de la valeur du point, revalorisation indiciaire, augmentation des taux de cotisation CNRACL.

- **Evolution et structure des effectifs :**

Les effectifs de la ville comptent 635 postes dont 576 pourvus en 2026 (640 postes dont 578 pourvus en 2025).
Les effectifs du CCAS comptent en 2026 : 25 agents.
A la ville il y a 635 emplois permanents qui correspondent à 614 emplois équivalent temps plein (ETP). Sur les 576 postes pourvus :

- 550.67 agents en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) au 01/01/2026, dont :
- 478.05 fonctionnaires.
- 72.62 contractuels permanents

	01/01/2022	**01/01/2023**	**01/01/2024**	**01/01/2025**	**01/01/2026**
Catégorie A	67	71	75	73	74
Catégorie B	137	158	149	169	175
Catégorie C	456	421	425	398	386
TOTAL	**660**	**650**	**649**	**640**	**635**

- **Evolution des dépenses de personnel :**

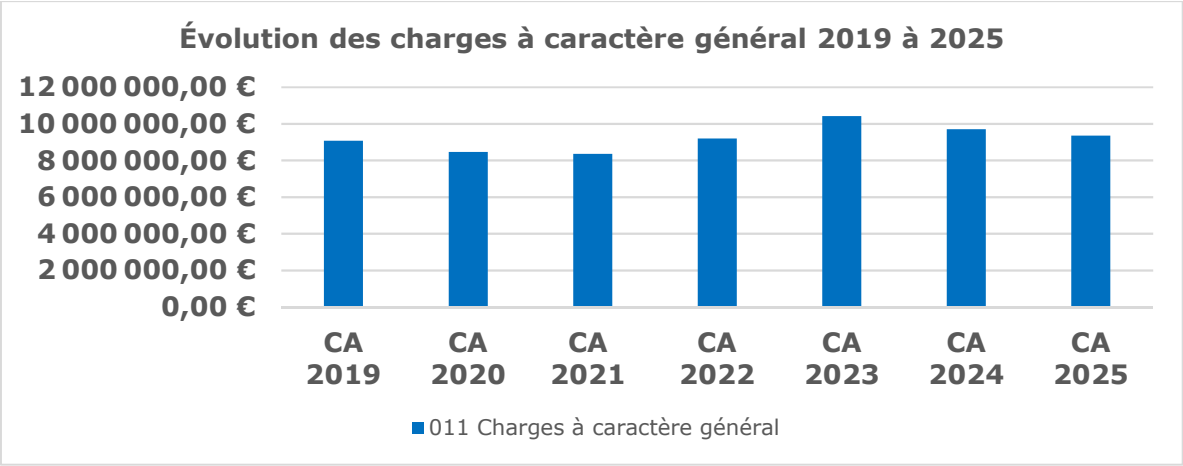
La masse des non permanents est augmentée par la substitution des missions dévolues en emplois aidés en vacation et renfort.

Pour stabiliser la masse salariale, la Ville devra poursuivre son travail de définition de ses priorités dans le cadre des remplacements des postes permanents vacants et dans le cadre de la gestion des postes : suppression-création-création brute.
Mais également diminuer les heures allouées aux postes non permanents (agent en renfort, remplacement) et les heures de vacation allouées au service.

Emplois aidés :
La ville de Saint Etienne du Rouvray souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'insertion professionnelle via des emplois aidés mais le dispositif a été suspendu par l'Etat pour les collectivités.

- **Les charges à caractère général (18% du budget global de fonctionnement)**

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, dépenses de fluides ainsi que les locations et les assurances.



Les charges augmentent sur 7 ans de 3.09%, soit 0.44% en moyenne, de plus par an. Pour différentes raisons (hausse des coûts, crise Covid, conflits mondiaux…) les charges ont évolué à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre depuis 2019 et le réalisé 2025 baisse de 3.62% par rapport à 2024 en lien avec la stabilisation des coûts.

Au regard des éléments énoncés précédemment et compte tenu du niveau prévisionnel des recettes réelles d'une part, et de la projection financière pluriannuelle d'autre part, il est proposé de maintenir les charges de gestion (hors rémunérations des personnels) à un montant qui ne devra pas dépasser les 10 M€. Pour rappel, il faut indiquer que le montant du chapitre 011 n'est passé au-dessus des 10M€ qu'une seule fois depuis 2018. Le montant des charges à caractère général avait été fixé à 9,7 M€ pour 2026, complété de la provision au budget annexe Seguin.

- **Les subventions aux associations et les « autres charges de gestion courante » (9% des dépenses globales de fonctionnement)**

Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65) sont constituées principalement des subventions versées aux associations, des contributions aux différents budgets annexes (COS, CCAS, Rive Gauche, Restauration municipale) et de charges exceptionnelles de gestion courante. Ce chapitre devra tenir compte d'un éventuel besoin du budget du CCAS qui a épuisé son excédent cumulé des années antérieures et restera identique pour les montants à destination des autres budgets annexes et des associations.

- **Les intérêts de la dette (chapitre 66)**

Compte tenu de la contractualisation de nouveaux emprunts, l'estimation des charges financière pour 2027 serait de 1,6M€.

c. Les dépenses d'investissement

Les récentes dépenses d'investissement se répartissent principalement entre les dépenses d'équipement (sport, toitures), la suite des réalisations dans le cadre du NPNRU Madrillet Château-Blanc et le projet du centre de santé.

- Les dépenses d'équipement (chapitre 20 à 23) comprennent les travaux réalisés, les frais d'études, les acquisitions mobilières et immobilières.
Sur la période 2021/2027, la commune est engagée dans un effort d'équipement qui continuera d'améliorer le service public rendu aux Stéphanais :

- MDCAD Clara Zetkin et CSC Jean Prévost : travaux en 2026 finalisation en 2027, prévoir également le financement des équipements mobiliers, informatique et téléphonique.
- Centre de santé : conception/réalisation pour 2027. Marché de conception réalisation en cours 2026 afin de mener un projet de conception de bâtiment à énergie positive en 2026/2027. La réception du centre de santé est prévue pour février 2027.
- MIEF : travaux de reconstruction
- Projet Sport : Création d'aménagements et rénovation des équipements sportifs sur Célestin Dubois et Youri Gagarine
- Projet de rénovation des toitures

Travaux sur l'espace public en lien avec le budget de la Métropole Rouen Normandie, comme par exemple la rue Sémard ou la rue de Paris.

- Travaux/espaces paysagers : Plaine de la houssière : 2024 – 2027

- Continuité des aménagements urbains

Le total des investissements pour 2027 sera porté à hauteur de 9.6M€ répartis de la manière suivante :

- Projet MIEF : 224 894€
- Projet centre de santé : 657 060€
- Projet toitures : 500 000€
- Projet Rive Gauche :1.8M€
- Projet sportif : 996 261€
- Projet ascenseurs : 150 000€
- NPNRU : 3.2M€
- 600 000€ au DDT
- 300 000 € au DUNSI
- 1 000 000 € à la DST
- 200 000 € aux investissements des autres services

Auxquels il faut ajouter 3,7 M€ de remboursement de capital de la dette.

d. <u>Les recettes d'investissement</u>

La recherche de financements extérieurs reste une priorité. Pour chaque projet lancé, la possibilité de recourir à des subventions de l'Etat ou de ses organismes (DPV, DSIL) ou encore des participations locales (Région, Département, Métropole) est étudiée. Nous pouvons citer les dispositifs suivants :

- Le FACIL Métropole (fonds d'aide aux communes pour l'investissement local) + Projet de territoire
- Le Département
- La DPV (Dotation Politique de la Ville)
- La DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)
- La CAF

- FEDER, Fonds vert

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est estimé à 736 408 M€ au vu des dépenses d'équipements effectuées en 2025. Le taux de compensation pour les dépenses éligibles est de 16.404 %.

- Le montant d'emprunt nécessaire pour financer le programme d'investissement sera affiné en fonction des recettes de fonctionnement et d'investissement.

5- LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2027 - BUDGETS ANNEXES

a. Le Rive Gauche

En 2027 son budget s'équilibre en fonctionnement à 1 281 275.35€ et en investissement à 42 044.15€
La participation de la ville est à hauteur de 722 197€.

b. La Restauration municipale

Ce budget retrace principalement les opérations liées à la restauration des agents municipaux, le portage des repas à domicile et les repas des séniors.

Le budget s'équilibre à hauteur de 1 079 639.68€ en fonctionnement.

Les recettes comprennent une participation prévisionnelle des usagers à hauteur de 468 270 €.

Les dépenses sont essentiellement constituées des dépenses de personnel à hauteur de 690 470 € et des dépenses de denrées alimentaires de 319 344€.
Le budget s'équilibre par une participation du budget principal à hauteur de 611 396€

c. Le Lotissement Seguin

Ce budget retrace les dépenses et les recettes de l'opération d'aménagement SEGUIN.
La valeur des terrains et des travaux de viabilisations est décrite dans une comptabilité de stocks qui composera ce budget annexe pour 2027.

d. Le centre de santé

Le conseil municipal actera lors de sa séance du 15 octobre prochain, la création d'un budget annexe « centre de santé ». Les crédits alloués au budget annexe centre de santé seront déterminés au cours du mois de novembre et délibérés lors du conseil municipal du 17 décembre 2026. Le principal poste de dépense sera la masse salariale qui sera compensée par le remboursement par l'Assurance maladie.

6-Rapport égalité Femmes Hommes en 2025 concernant les agents sur poste permanents de la ville et du CCAS

Données présentées au CST du 01 octobre 2026.

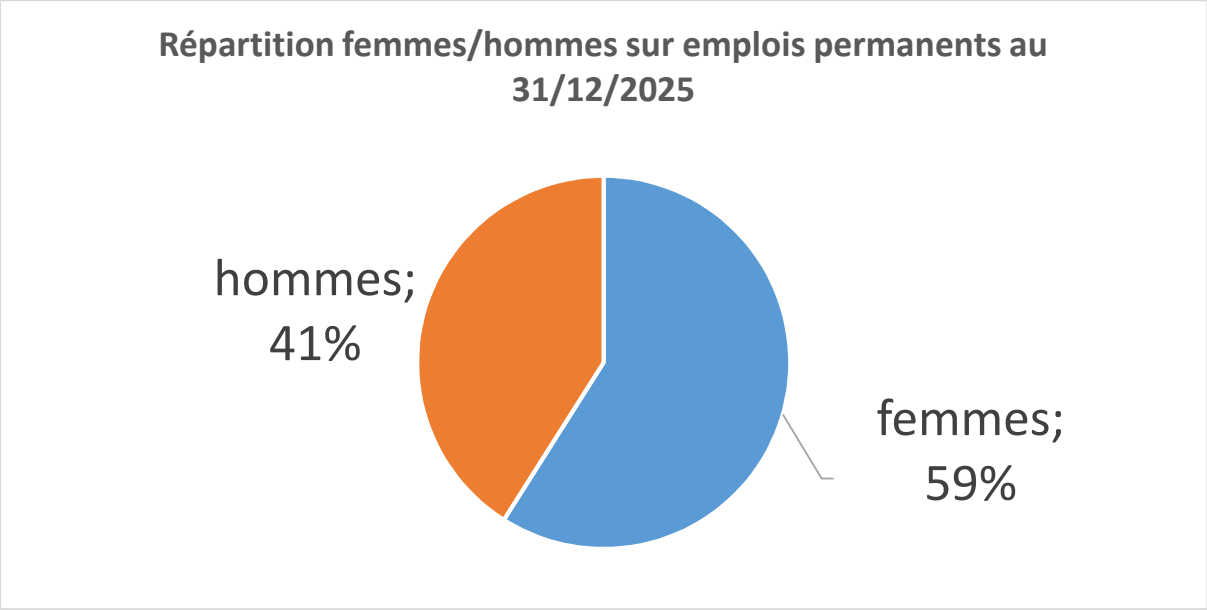
Ce rapport concerne les agents sur emplois permanents (Ville et CCAS).

A. La mixité dans les filières et les catégories

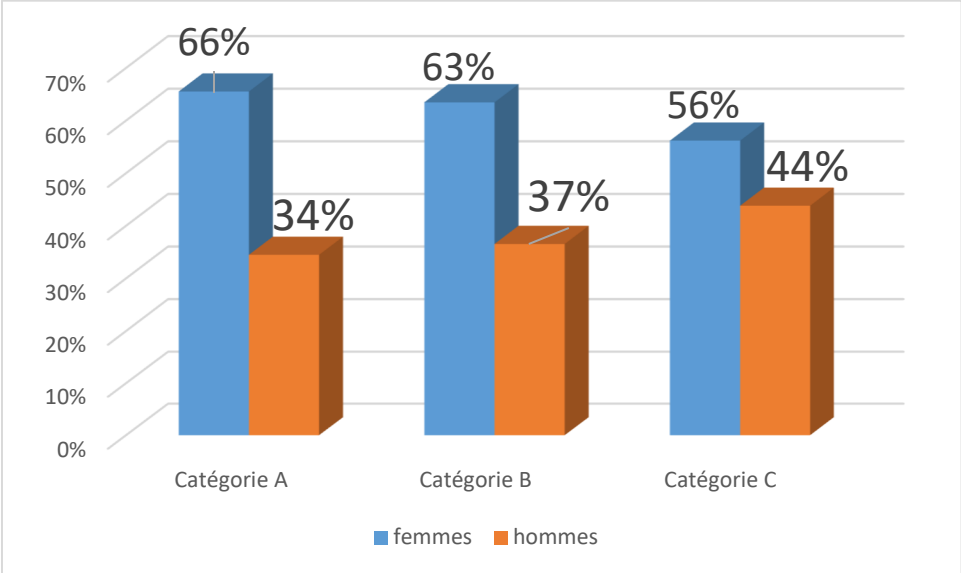
Des données chiffrées sur la répartition femmes hommes au sein des effectifs de la Ville sont présentées ci-dessous.

Au niveau national, les femmes représentent 63% de la fonction publique territoriale (données 2024).

A Saint-Etienne-du-Rouvray, les femmes représentant 59% des agents permanents (données 2025), cette répartition est stable par rapport à 2024 (60%).



Comme en 2024, les femmes représentent une proportion majoritaire dans l'ensemble des catégories : 66% de la catégorie A (64% en 2024), 63% de la catégorie B (67% en 2024) et 56% de la catégorie C (57% en 2024).



A Saint-Etienne-du-Rouvray, 67% des agents de la direction générale sont des femmes alors qu'au niveau national, on constate seulement 35% d'agentes féminines parmi les emplois fonctionnels (données 2020).

A ce jour, parmi les responsables de département, 44% sont des femmes (7/16).

Une analyse de la répartition femmes/hommes des agents par filière est présentée :

	Femmes	Hommes
Administrative	82%	18%
Animation	54%	46%
Culturelle	65%	35%
Emplois fonctionnels	67%	33%
Police municipale	43%	57%
Secteur médico-social	100%	0%
Secteur social	100%	0%
Sportive	27%	73%
Technique	43%	57%

La proportion de femmes dans la filière technique baisse légèrement, elle est passée de 44% en 2024 à 43% en 2025. Les postes occupés par des femmes dans la filière technique restent majoritairement des postes d'agents d'entretien.

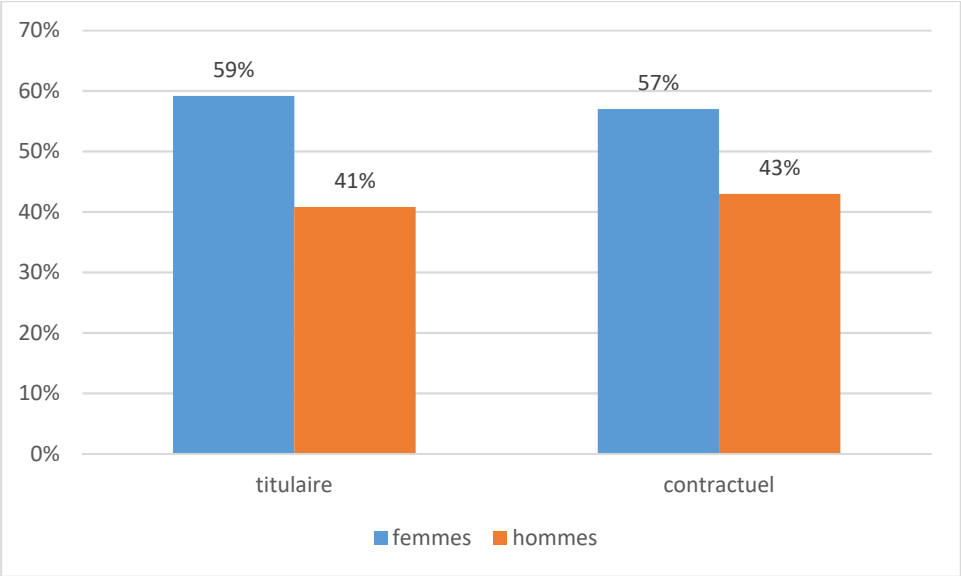
La filière médico-sociale (ATSEM, assistants socio-éducatif auxiliaire de puériculture) est exclusivement féminine.

La filière police municipale compte en 2025, 43% de femmes contre 34% en 2024.

B. Les rémunérations et les parcours professionnels

Comme indiqué l'an dernier, ces éléments sont liés au poste occupé et non au sexe de l'agent.

Le taux de féminisation est stable pour les contractuels entre 2024 et 2025 : 59% des agents titulaires sont des femmes (60% en 2024) et 57% des agents contractuels sont des femmes (contre 58% en 2024).



La priorisation des avancements de grade et promotions internes est réalisée en fonction de critères équitables permettant un examen sans rapport avec le sexe de l'agent.

On notera que 65.51% des avancements de grade ont concerné des femmes en 2025 (contre 62.16% en 2024) et 50% des promotions internes ont concerné des femmes en 2025 (contre 50% en 2024).

6.4% des fonctionnaires femmes à SER ont bénéficié d'un avancement de grade et 4.9% des fonctionnaires hommes.

C. Les recrutements

Parmi les personnes recrutées sur des postes permanents, la collectivité a majoritairement recruté des femmes : 40 femmes ont été recrutées en 2025 soit 52% du total des agents recrutés sur postes permanents.

Le recrutement des femmes reste majoritaire au sein de la catégorie A à 89% du total des agents recrutés. En revanche, sur les postes de catégorie B et C les recrutements d'hommes sont majoritaires encore cette année notamment pour les postes de catégorie B pour lesquels l'écart est de 28 points.

Sur la catégorie C, il subsiste des métiers genrés comme le métier de jardinière/jardinier où la totalité des personnes recrutés sont des hommes et le métier d'agent de propreté des locaux avec une majorité écrasante de femmes recrutées, 92% sur l'année 2025.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif, par poste, des recrutements réalisés en 2025 (la date retenue pour ces données est la date à laquelle la procédure de recrutement a eu lieu) :

Métiers CNFPT / Catégorie	F	M	Total général
Politiques territoriales d'action culturelle	1		1
Responsable des bâtiments	1		1
Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant	1		1
Responsable énergie	1		1
Coordonnateur ou coordonnatrice d'entretien des locaux	1		1
Responsable des services techniques		1	1
Cheffe/Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement	1		1
Directrice/Directeur d'établissement culturel	1		1
Médiatrice / Médiateur	1		1
total d'agentes/agents de catégorie A	8	1	9
Répartition par genre	89%	11%	
Responsable des études et applications des systèmes d'information		1	1
Responsable du service de police municipale		1	1
Coordonnateur ou coordonnatrice enfance-jeunesse-éducation	1		1
Directeur ou directrice financier		1	1
Enseignante/ Enseignant artistique		3	3
Imprimeuse/ imprimeur		1	1
Chargé/ chargée des réseaux et télécommunications	1		1
Assistante/Assistant de gestion des ressources humaines	1		1
Policière municipale/Policier municipal	1		1
Animatrice/Animateur enfance-jeunesse	1		1
Chargée/chargé du développement territorial		1	1
animatrice-éducatrice/ Animateur-éducateur sportif		1	1
total d'agentes/agents de catégorie B	5	9	14
Répartition par genre	36%	64%	
Responsable de production végétale		1	1
Agente/agent de production culinaire		2	2
Agente/agent de restauration	1	1	2
Chargée/chargé de maintenance du patrimoine bâti		1	1
Responsable de structure d'accueil de loisirs	1	2	3
Responsable d'exploitation des installations de chauffage, ventilation et climatisatior		1	1
Responsable d'office	4	2	6
Responsable propreté des espaces publics		1	1
Chargée/chargé d'accueil	1		1
Opératrice/ Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants		1	1
Jardinière/ Jardinier		6	5
Chargée/chargé de propreté des locaux	12	1	13
Animatrice/Animateur éducatif accompagnement périscolaire	5	4	9
Assistante/Assistant éducatif petite enfance	2		2
Ouvrière/ Ouvrier de maintenance des bâtiments		3	3
Agente/Agent de propreté des espaces publics		2	2
Assistante/Assistant éducatif petite enfance	1		1
total d'agentes/agents de catégorie B	27	28	54
Répartition par genre	50%	52%	
Total général	40	38	77
Répartition totale toutes catégories confondues	52%	49%	

D. L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

En 2025, 85.4% des agents permanents à temps partiel étaient des femmes (41/48). Il s'agit majoritairement de temps partiel de droit.

2.8% des effectifs masculins sont à temps partiel pour 11.6% des effectifs féminins.

Une agente était en congé parental en 2025. Au niveau national, 96.8% des agents en congé parental sont des femmes.

Les nouvelles modalités de travail arrêtées suite à la mise en œuvre du règlement du temps de travail permettent de favoriser une meilleure articulation vie professionnelle et personnelle et donc moins de contraintes pour les agents également parents et constituent à ce titre des actions en faveur des droits des femmes (semaine de 4.5 jours, horaires variables, télétravail).

Les agents peuvent bénéficier de journées d'absences autorisées pour garder leurs enfants. Dans ce cadre, 92 femmes, soit 26% des agentes femmes de la collectivité et 32 hommes soit 13% des agents masculins ont pu bénéficier de journée « enfants malades » en 2025.

Nb de journées Enfant malade						
	2019	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Femmes	212	207	300	265	200	316
Hommes	68	45	66	32,5	69	70
Total	280	252	366	297,5	269	386

En moyenne, les femmes posent 3.43 jours contre 2.19 jours pour les hommes.

Depuis la mise en œuvre du nouveau RIFSEEP au 1er janvier 2025, la collectivité a mis fin à l'abattement existant sur les autorisations d'absence pour enfant malade constatant que cette mesure pénalisait davantage les femmes.
Le nombre de jours enfants malade pris par les femmes a sensiblement augmenté entre 2024 et 2025. En revanche, le nombre de jours pris par les hommes reste stable

La prise en charge de certains frais (ex : frais de garde) peut permettre de favoriser la possibilité de travailler à temps complet pour les femmes, comme pour les hommes.

36 femmes et 9 hommes ont également pu bénéficier d'une participation sur les frais de centre de loisirs de leurs enfants pour un montant de 8 319.34 € en 2025 (contre 14 475 € en 2024).

14 femmes et 7 hommes ont pu bénéficier d'une aide pour leurs enfants atteint d'un handicap pour la somme de 47 397 € en 2025 (contre 40 802.28 € en 2024).

E. Prévention des violences faites aux femmes

La procédure de signalement des incidents des agissements sexistes, discriminations, harcèlement sexuel ou moral, incidents, agressions et actes de violence subi par un agent de la collectivité existe depuis 2021.

Sur l'année 2025, une déclaration d'incident qualifiée d'agression sexuelle/d'atteinte sexuelle a été recensée.

Il faut noter que 70,4% des déclarations d'incidents reçues en 2025 concernent des victimes femmes (soit 19 déclarations d'incidents sur 27).

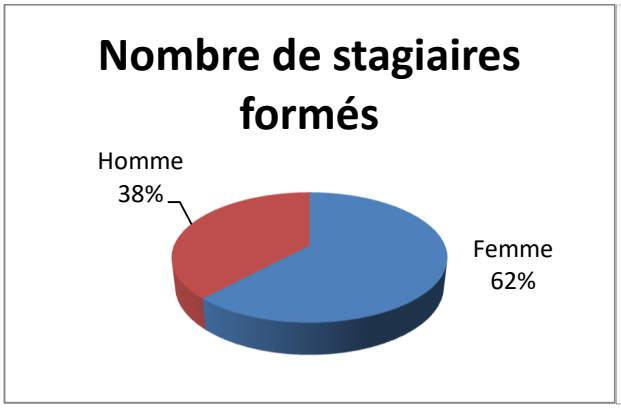
La Ville continue d'accompagner les agents femmes et hommes par le biais du service d'assistante sociale et de psychologie du travail lorsque cela s'avère nécessaire.

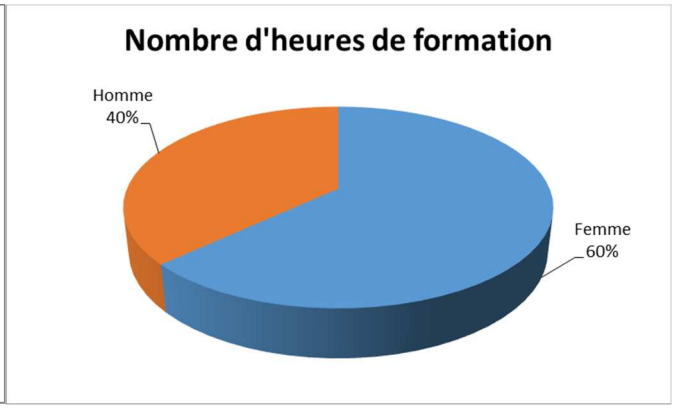
F. La formation

Cette partie intègre également les données concernant les agents sur emplois non permanents (Ville et CCAS).

- Formations réalisées

Catégorie	Nombre de stagiaires formés			Nombre d'heures de formation		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
A	219	67	286	1235,31	417,75	1653,06
B	328	135	463	2554,55	986	3540,55
C	462	413	875	4259,85	4323,4	8583,25
Non Renseigné	46	27	73	2157,95	1158,5	3316,45
Total	**1055**	**642**	**1697**	**10207,66**	**6885,65**	**17093,31**





En 2025, les stagiaires formés restent majoritairement des femmes : 62 % des stagiaires sont des femmes. Ce taux est identique à 2023 et 2024.

Comme en 2023, la majorité des heures de formation a été suivi par des femmes (60%). La proportion est légèrement en baisse (63% en 2024).

- Domaines de formation

Domaine de formation	Femme	Homme	Total général
AFFAIRES JURIDIQUES	48	9	57
CITOYENNETE ET POPULATION	4	14	18
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	11	4	15
CULTURE, ARCHIVES ET DOCUMENTATION	17	5	22
DEVELOPPEMENT LOCAL	3	3	6
ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE	76	25	101
ENVIRONNEMENT		13	13
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	3	8	11
GENIE TECHNIQUE	29	18	47
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	83	18	101
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	132	66	198
MANAGEMENT	59	37	96
POSITIONNEMENT PROF.-PREPA EPREUVE	114	70	184
Repères et outils fondamentaux	145	78	223
RESTAURATION	36	12	48
SECURITE	169	210	379
SOCIAL SANTE	126	52	178
Total général	**1055**	**642**	**1697**

La répartition femme/homme par domaine de formation reflète, traditionnellement, le taux de féminisation des secteurs d'activité de la collectivité.

A titre d'exemple, le domaine « Informatique et système d'information » reflète la féminisation de la filière administrative. De même, le domaine sécurité reflète traditionnellement le faible taux de féminisation des métiers techniques pour lesquels des habilitations sont nécessaires (DST principalement).

- Promotion de la parité dans le cadre des actions de formation

Depuis 2023, il est proposé par le DRRH d'organiser une action thématique sur la journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

En mars 2025, l'action menée concernait les violences sexuelles dans les conflits armés. Une conférence était animée par Céline Bardet, juriste internationale, spécialiste des crimes de guerre. 55 personnes ont assisté à cette conférence (35 femmes et 20 hommes).

En mars 2026, **la collectivité a organisé une conférence sur la ménopause et ses impacts sur la santé des femmes, notamment au travail. 89 personnes ont participé à cette conférence (76 femmes et 13 hommes).**

En 2026, d'autres formations ont également été suivies à titre individuel : 2 agentes ont suivi une formation sur la Santé des femmes séniors et une autre agente sur « les genres et métiers : changer de regard ».

La thématique retenue pour mars 2027 par le groupe de travail de la ville est « Les Stéréotypes de genre ». Le DRRH proposera aux agents une action en lien avec cette thématique.

- Lutte contre les violences faites aux femmes

En 2025, **une après-midi de sensibilisation aux violences faites aux femmes a été organisée. Cette après-midi était composée d'ateliers animés par le CIDFF, le 3114, le DADDS et le DRRH, et d'un spectacle interactif animée par « La Super Compagnie », une équipe de comédiens professionnels formés à la prévention des violences sexuelles et sexistes.**
45 personnes ont participé à cette demi-journée (36 femmes et 9 hommes).

En novembre 2026, l'action proposée sera axée sur la santé des enfants exposés aux violences conjugales, afin de sensibiliser sur les impacts de ces violences sur les enfants.

G. Les pistes de travail et le plan d'action

Le plan d'action a été mis à jour :

Année de mise en place	Actions	Typologies d'action
2014, nouvelle campagne en 2019	Formation lutte contre les violences faites aux femmes	Agression, harcèlement, violence sexiste promotion de la parité
2014	Mise à disposition de tickets de métro pour les départs en formation	Conciliation vie privée, vie professionnelle
Depuis 2015, nouvelle campagne en 2019	Formation discriminations sexistes	Promotion de la parité
2015	Accompagnement psychologique des agents	Agression, harcèlement, violence sexiste/QVT

2016	Mise à disposition de véhicules partagés pour départ en formation et d'une carte péage	Conciliation vie privée, vie professionnelle
2017	Mise en place de nouveaux critères objectifs d'avancement dans le cadre des avancements de grade	Egalité salariale/carrière
2017	Procédure en cas d'agression, incidents	Agression, harcèlement, violence sexiste
2017	Passage des données femmes hommes obligatoire au ROB	Promotion de la parité
2018	Féminisation des intitulés de postes fiche de poste et tableaux des emplois	Egalité salariale/carrière
2019	Mise en place de vacations assistante sociale	Agression, harcèlement, violence sexiste/QVT
2019	Mise en place du régime indemnitaire : RIFSEEP basé sur la cotation des postes	Egalité salariale/carrière
2021	Mise en place de la procédure de signalement des incidents des agissements sexistes, discriminations, harcèlement sexuel ou moral, incidents, agressions et actes de violence subi par un agent de la collectivité	Agression, harcèlement, violence sexiste/QVT
2022	Action journée des droits des femmes : Atelier danse, accompagnées d'une danseuse, pour prendre un temps pour soi et réaliser des exercices de respiration et de prise de conscience de ses capacités	Promotion de la parité
2023	Actions journée des droits des femmes : Sensibilisation sur la contraception masculine, le 8 mars 2023	Promotion de la parité
2023	Une session de formation en novembre 2023 sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Agression, harcèlement, violence sexiste promotion de la parité

2024	Mise en place du règlement du temps de travail avec possibilité de favoriser la conciliation vie professionnelle et vie privée et préservation de la semaine de 4.5 jours existante : ex : horaires variables, télétravail, pénibilité	Conciliation vie privée, vie professionnelle
2024	Actions journée des droits des femmes (mars 2024) : Sensibilisation sur la charge mentale : De quoi parle-t-on ? Quel lien avec l'égalité F/H	Promotion de la parité
2024	Une session de formation en novembre 2024 sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Agression, harcèlement, violence sexiste promotion de la parité
2025	Mise à jour du RIFSEEP, toujours sur la base de critères objectifs, mais encore simplifiés + fin de l'abattement sur les ASA garde d'enfant	Egalité salariale/carrière
2025	Actions journée des droits des femmes : Violences sexuelles dans les conflits	Promotion de la parité
2025	Sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes : Représentation théâtrale « A la barre »	Promotion de la parité
2026	A venir, signature du manifeste contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport	Promotion de la parité
2026	Session de formation autour de la journée des droits des femmes sur le thème de la ménopause	Promotion de la parité
2026	Sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes : La santé des enfants exposés aux violences conjugales	Promotion de la parité
2026	DUERP : Mise en œuvre de l'obligation d'une évaluation différenciée des risques professionnels pour les femmes et les hommes	Prévention des risques/QVCT
2027	Actions journée des droits des femmes : Les stéréotypes de genre	Promotion de la parité

2027	Prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes dans les lignes directrices de gestion	Promotion de la parité